

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 16 juin 2011 à 20h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du maire
- 2) Décision Modificative paiement des 5 % retenue de garantie Vallois
- 3) Remboursement places de cinéma coopérative scolaire (22.80 €)
- 4) Pose poteau incendie chemin des Perrelles
- 5) Convention de partenariat avec Pays d'Age Expansion pour Signalisation d'information Locale dédiée aux professionnels Métiers d'art (entreprise Lebas)
- 6) Choix du Maître d'œuvre pour l'extension du réseau eaux usées
- 7) Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie
- 8) Question Diverses

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le seize juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Bajard, Guiot et Testard, Adjoints
Mmes Candavoine et Dufeil
MM Bouty, Elie, Lépy, et Tiphagne, conseillers

Absents excusés : M Dubreuil qui donne pouvoir à M Guiot
M Lemarchand qui donne pouvoir à M Pottier
M Sochon qui donne pouvoir à M Tiphagne
Mme Hochet

Secrétaire de séance : Mme Dufeil

1) Informations du maire

L'inauguration de la mairie du 21 mai dernier a rencontré un franc succès. M le Maire remercie toutes les personnes qui ont œuvré à son bon déroulement (les membres de la commission Fêtes et cérémonies, les agents communaux, les bénévoles, Le Château du Breuil et tous les commerçants). Monsieur le Maire remercie également les élus et les habitants de leur présence.

Les chèques « CADO » récompensant les lauréats du concours de dessins sont difficiles à obtenir. Il faudra peut-être changer pour des chèques cadeaux dans différents magasins.

Le discours de M le Maire et des photos seront mis en ligne sur le site internet de la commune.

Les travaux de la salle des fêtes ont commencé. Concernant le lot maçonnerie, l'entreprise Leconte a été retenue par la Commission d'Appel d'offre, sur délégation du Conseil Municipal, pour un montant de 19 290.18 € HT.

Le festival Rock en Auge est organisé par l'association Breuil en Zic le 18 juin prochain.

L'association a signé une convention avec la communauté de communes pour l'utilisation du réfectoire et le terrain et une autre avec la commune pour l'utilisation de la salle des associations et du parking devant la cantine.

L'entrée est à 10 € et gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

L'ouverture se fera à 19h et le premier concert débutera à 20h.

Un débit de boisson catégorie 2 a été délivré jusqu'à minuit.

l'association a obtenu la licence organisateur spectacle par la préfecture. elle fait preuve d'une bonne organisation.

Le 19 juin prochain un rallye organisé par le VCL se tiendra au Breuil. Participation de la commune à un vin d'honneur et à la remise d'une coupe.

Samedi 11 juin dernier une conférence et une animation sur le thème de l'eau a été organisée par la bibliothèque intercommunale.

Il y a eu 130 à 140 exposants lors du vide grenier du lundi 13 juin dernier organisé par le FCB.

Une bagarre a éclaté près du stand de galettes/frites. Des plaintes ont été déposées.

Le tournoi de foot se tiendra le 26 juin prochain. Des lots et une coupe seront offerts par la commune.

2) Décision Modificative paiement des 5 % retenue de garantie Vallois

Des factures de l'entreprise Vallois ayant été mandatées sans les 5 % de garantie, la commune lui doit la somme de 917,49 €.

Le crédit ouvert au compte 2313 (Immos en cours-constructions) du Budget Primitif 2011 étant insuffisant, il est nécessaire de l'augmenter par diminution des crédits ouverts aux comptes 022 (dépenses imprévues d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	500.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	500.00 €	
D 2313 : Immos en cours-constructions		500.00 €
TOTAL D 23: Immobilisations en cours		500.00 €

3) Remboursement places de cinéma coopérative scolaire (22.80 €)

Pour le concours de dessin organisé pour l'inauguration de la mairie, des places de cinéma ont été offertes aux enfants. Ces places avaient été réglées par la coopérative de l'école, il convient donc de la rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votant décide de verser la somme de 22.80 € à la coopérative de l'école.

4) Pose poteau incendie chemin de la Perrelle

Il a été proposé la pose d'un poteau incendie au débit réglementaire imposé par le SDIS (120 m³ pour 2 heures) à l'angle du chemin de la Perrelle sur le territoire de la commune de Fierville les Parcs afin de desservir des maisons de notre commune et des maisons de Fierville. Cet emplacement a été choisi du fait de la présence de la canalisation d'eau et de la place nécessaire à son implantation. Ce poteau évitera une réserve incendie beaucoup plus onéreuse à mettre en place.

Monsieur le Maire présente le devis Véolia Eau pour la somme de 2 596.31 € HT (soit 3 105.19 € TTC), pour chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votant :

- approuve la pose d'un poteau incendie à l'angle du chemin de la Perrelle, pour la somme de 2 596.31 € HT (soit 3 105.19 € TTC) ;
- s'engage à inscrire cette somme au Budget
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général.

5) Convention de partenariat avec Pays d'Age Expansion pour Signalisation d'information Locale dédiée aux professionnels Métiers d'art (entreprise Lebas)

Il est prévu la mise en œuvre d'une Signalisation d'Information Locale dédiée aux professionnels Métiers d'art. Cette signalétique, a pour objectif de renforcer le réseau d'artisans d'art et d'artistes dans le Pays d'Auge qui se structure grâce à la à la promotion des Métiers d'art effectuée par Pays d'Auge Expansion.

Il s'agit d'un panneau latte qui sera intégré à la signalétique actuelle du bourg.

La fourniture et la pose du panneau est à la charge de Pays d'Auge Expansion, la commune ne prenant en charge que son entretien.

il est proposé une convention de partenariat entre notre commune et Pays d'Auge Expansion pour signaler l'accès à l'atelier de l'entreprise SAS Charles Lebas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votant autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre notre commune et Pays d'Auge Expansion pour signaler l'accès à l'atelier de l'entreprise SAS Charles Lebas.

6) Choix du Maitre d'œuvre pour l'extension du réseau eaux usées

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 6 juin dernier afin de faire le choix du Maitre d'œuvre pour l'extension du réseau eaux usées.

2 entreprises ont répondu :

- SOGETI pour la somme de 6 000.00 € HT
- SAUNIER et Associés pour la somme de 5 950.00 € HT

La Commission d'Appel d'Offre a décidé de retenir la société SOGETI qui obtient la note valeur technique, prestation et prix de 20/20 alors que la société SAUNIER obtient la note de 15/20.

Concernant le choix du Maitre d'œuvre pour l'extension du réseau eaux usées, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votant décide de retenir la société SOGETI pour la somme de 6 000.00 € HT.

7) Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie les 6 et 16 juin dernier afin de faire le choix de l'entreprise pour les travaux de renforcement et d'assainissement de voirie de la voie communale n°4 dite « de la Côte Blanche » et les travaux de renforcement de voirie du cr n°27 dit « Chemin des Hues ».

8 entreprises ont répondu pour des montants HT allant de 44 989.50 € à 67 627.03 €.

La Commission d'Appel d'Offre a décidé de retenir la société EIFFAGE TP OUEST qui obtient la note valeur technique, prestation et prix de 20/20.

Concernant les travaux de renforcement et d'assainissement de voirie de la voie communale n°4 dite « de la Côte Blanche » et les travaux de renforcement de voirie du cr n°27 dit « Chemin des Hues », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votant décide de retenir la société EIFFAGE TP OUEST pour la somme de 44 989.50 € HT.

8) Questions Diverses

Il est signalé une éventuelle difficulté pour le renouvellement du bureau de l'Association des Parents d'Elèves.

Grace à une subvention du Crédit Agricole, des vélos seront offerts à l'école.

M le Maire sera convié à la remise de ces vélos.

M Rémy Nativelle souhaite organiser la Fête St Germain. Il sera reçu par la commission Fêtes et cérémonies.

Il est demandé que les informations concernant le Comité de Jumelage soit sur mises sur le site de la commune.

Concernant la terrasse du café, il sera demandé à ce que les piétons avec une poussette ou un landau, en fauteuil roulant, aient une place suffisante pour passer (1m40).

Il faudra placer un panneau « Parking » sur la parking de l'église. Il faudra également prévoir la matérialisation des places et une pré-signalisation.

La séance est levée à 23h00.